Mode Opératoire COVID 19

Déplacement sur site client ou extérieur



Mode opératoire COVID 19

Qu'est-ce que le mode opératoire Covid 19?

C'est un document dans lequel sont notifiées les mesures pour prévenir les risques liés à l'interférence entre les activités d'une entreprise extérieure (ACF Sarl) et celles de l'entreprise accueillante (dit utilisatrice). Le mode opératoire peut être annexé à un plan de prévention pour définir le rôle de chacun des intervenants ainsi que les moyens mis à disposition par notre entreprise. Une visite préalable commune du site ou du chantier doit être réalisée pour apprécier au mieux les situations à risque.

Qui rédige le mode opératoire Covid 19?

Il incombe à l'entreprise extérieure (ACF Sarl), d'établir ce document.

Où peut-on consulter ce mode opératoire Covid 19?

Ce document est envoyé par mail à l'entreprise utilisatrice, qui doit le retourner accepté. Ce document reste à disposition sur le chantier ou sur le lieu de travail auprès de l'intervenant ACF Sarl.

Que contient ce mode opératoire Covid 19?

Le mode opératoire Covid 19 comprend toutes les indications et informations utiles en matière de prévention pour l'intervention ACF Sarl dans la collectivité ou l'établissement concerné. L'intervenant ACF Sarl n'ayant pas la possibilité de se protéger ou justifiant d'une situation dangereuse, à son sens, peut se retirer de cette situation (droit de retrait).

Comment utiliser ce mode opératoire Covid 19?

Cas 1

Le mode opératoire Covid 19 est préalablement envoyé à l'entreprise utilisatrice qui doit le retourner

accepté et éventuellement accompagné de son propre plan de prévention.

1) Ces documents sont remis à l'intervenant concerné qui doit vérifier à son arrivée et durant son intervention que les moyens techniques ou organisationnels sont mis en place pour le garantir des risques biologiques (l'intervenant coche les cases concernées lors de sa présence dans les locaux et doit nous les retourner complétés, ceux-ci resteront archivés dans le dossier d'intervention).

CAS 2

<u>Le mode opératoire Covid 19 n'a pas été envoyé à l'entreprise utilisatrice</u> (manque de temps, absence des personnes concernées, etc...).

- 1) L'intervenant concerné doit faire accepter à un représentant de l'entreprise utilisatrice les règles que nous mettons en place (remplissage des cases concernées, tampon et signatures).
- 2) L'intervenant concerné doit vérifier durant son intervention que les moyens techniques ou organisationnels sont mis en place pour le garantir des risques biologiques (l'intervenant coche les cases concernées lors de sa présence dans les locaux et doit nous retourner les documents complétés, ceux-ci resteront archivés dans le dossier d'intervention).

Mode opératoire COVID 19

ENTREPRISE UTILISATRICE		ENTREPRISE EXTÉRIEURE			
NOM et Adresse			iamant, 33185 Le Haillan		
Tél Mèl Nom du correspondant Nom du référent en hygiène et sécurité sur le site		Tél 05.56.34.94.56 Mèl: contact@acfsarl.com Nom du ou des responsables sur le site (formateur, testeurs, consultant, contrôleur, technicien)			
Interventions effectuées par ACF Sarl FORMATION & EXAMEN CACES® □ CONSEIL RDV □ FIT TEST □ Contrôle technique□					
			controle technique		
	RETOUR AC	CEPTÉ PAR :			
Effectué le / /					
NOM PRÉNOM	Fond	ction	Signature		
Les moyens mis à disposition par l'entreprise utilisatrice		Les documents remis et expliqués à l'entreprise extérieure			
□ Sanitaires avec moyens de désinfection □ Salle de formation, d'examen avec minimum une table par personne □ Moyens de désinfection des surfaces □ Local de restauration Espace: □ d'évolution □ Engins ou équipements:		☐ Consignes internes COVID19 ☐ Autre :			
□ Autres :					
Consignes générales pour tous le personnel ACF Sarl					
 ☑ Port des gants adaptés ☑ Port d'un masque de type protection chirurgicale ☑ Détention du Kit protection risque biologique : Lingettes désinfectantes, spray ou gel désinfectant, masques de rechange, gants de rechange 					

Mode opératoire COVID 19

Risques biologiques						
Phases de travail concernées : Formation / Tests/Conseil Concerné : Non						
		A la charge de				
Veuillez cocher les points vérifiés et concernés Mesures de prévention	EU.	EE				
☐ Distance de sécurité 1 m mini, salle de réunion avec maxi 1 personne / table	X	X				
Utilisation des EPI (Masque et gants) et gestes barrières	X	X				
☐ Point de lavage avec savon ou gel hydro-alcoolique	\boxtimes					
☐ Absence de signe de maladie des participants (fièvre, toux)		X				
☐Désinfection des surfaces de travail, manettes, poste de conduite		X				
☐ Zone d'attente pour les participants (abritée et en extérieur de préférence)						
☐ EPI pour les participants (gants, masque)	X					
☐ Accès à des sanitaires propres ayant des moyens de désinfection disponibles	\boxtimes					
☐ Limiter au maximum les déplacements des formateurs ou intervenants dans l'entreprise (notamment en fournissant une personne ressource pour faire signer ou fournir les différents documents relatifs à la formation ou tests)						

Risques biologiques spécifiques FIT TEST					
Phases de travail concernées : Formation usage d'APR et Fit Test Concerné : No	n conce	erné : 🗆			
		A la charge de			
Veuillez cocher les points vérifiés et concernés Mesures de prévention	EU.	EE			
☐ Désinfecter dans un sceau de 5 litres d'eau et 0,5% d'Amiosyme DD1 ou 3X les APR, durée		X			
de trempage 5 minutes, séchage à l'aide d'un linge propre ou papier rouleau Utilisation des EPI (Masque et gants) lors de l'équipement des APR pour les Fit Test	\boxtimes	X			
☐ Utilisation de canules neuves ou désinfectées sur les adaptateurs Fit Test		\boxtimes			
☐ Absence de signe de maladie des participants (fièvre, toux), le technicien interroge le sujet si doute, il se retire de la situation à risque	X				
☐ Fin du Fit test désinfecter dans un sceau de 5 litres d'eau et 0,5% d'Amiosyme DD1 ou 3X les APR, différent du 1 ^{er} bain, durée de trempage 5 minutes, séchage à l'aide d'un linge propre ou papier rouleau		X			
☐ Zone d'attente pour les participants (à l'extérieur de la pièce)	X				
\square Désinfection des surfaces de travail, manettes, appareillage avant repli des équipements en fin de FT		X			

Risques biologiques, spécifique contrôle TECHNIQUE					
Phases de travail concernées : contrôle technique Concerné : Non concerné :					
		A la charge de			
Veuillez cocher les points vérifiés et concernés Mesures de prévention	EU.	EE			
☐ Présence obligatoire du conducteur de l'équipement, le contrôleur touche les manipulateurs que pour les contrôles strictement nécessaires, le conducteur habituel fait fonctionner son équipement					
☐ Utilisation des EPI (Masque et gants) lors de toutes les phases du contrôle		×			
☐Désinfection des surfaces de travail, manettes, appareillage avant repli des équipements en fin de contrôle		X			